



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Session annuelle  
Rome, 29 juin-3 juillet 2020

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 26 mai 2020

WFP/EB.A/2020/6-F/1/Add.1

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

## Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier

### Contexte

1. La direction accueille favorablement les recommandations figurant dans le rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier du PAM<sup>1</sup>. L'audit externe s'est déroulé en deux étapes, du 15 au 19 juillet 2019 et du 20 au 31 janvier 2020. Des missions de terrain ont été menées dans les bureaux régionaux de l'Afrique de l'Est et de l'Asie et du Pacifique ainsi que dans six bureaux de pays – Côte d'Ivoire, Kenya, Mali, Philippines, République populaire démocratique de Corée et Sénégal. Comme l'ont indiqué les auditeurs, l'audit avait essentiellement pour objectif de déterminer:
  - si l'inventaire des biens immobiliers utilisés par le PAM était exact et suffisamment détaillé;
  - si la stratégie immobilière du PAM en matière d'occupation et de gestion de l'espace était adaptée à ses intérêts;
  - si la gestion courante et financière des locaux était effectuée au meilleur coût;
  - si le chantier d'extension du Siège était adapté aux besoins du PAM, maîtrisé du point de vue des délais et respectueux des normes applicables; et
  - si le PAM avait pris toutes les dispositions voulues pour contribuer efficacement à l'objectif du système des Nations Unies de mettre en commun 50 pour cent des locaux d'ici à 2021.

<sup>1</sup> WFP/EB.A/2020/6-F/1.

### Coordonnateurs responsables:

M. M. Juneja  
Sous-Directeur exécutif chargé du chargé du  
Département de la gestion des ressources et  
Directeur financier  
tél.: 066513-2885

M. P. Ward  
Directeur  
Division des services de gestion  
tél.: 066513-

2. La direction apprécie la portée et la hiérarchisation des recommandations et prend la mesure du constat établissant que l'exactitude des données enregistrées dans la base de données immobilières doit faire l'objet d'une révision et que le renforcement des contrôles internes améliorera la qualité desdites données.
3. La direction convient que l'ajout de champs supplémentaires dans le logiciel Archibus permettrait au PAM d'exploiter son potentiel de collecte d'informations, qui gagnerait à être développé pour rendre plus rigoureuse la gestion de son parc immobilier.
4. La direction salue aussi le fait que l'Auditeur externe soit convenu que les projets de décisions stratégiques en matière d'immobilier susceptibles d'avoir un impact durable devraient être systématiquement communiqués aux bureaux régionaux et soumis à la validation formelle du Siège.
5. La direction souscrit à l'observation selon laquelle il faudrait prendre en compte, d'une part, les leçons tirées de l'expérience acquise en matière de flexibilité des espaces de travail et de télétravail et, d'autre part, l'augmentation du nombre des employés au Siège, pour élaborer une stratégie d'adaptation de la capacité d'accueil des locaux du Siège en fonction de diverses hypothèses de croissance des effectifs, toujours dans le respect des normes en matière de sécurité incendie. La direction continuera de se concerter avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin de déterminer la viabilité de chacune des autres possibilités offertes de partager des locaux, dans l'esprit de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome.
6. La direction demeure résolue à atteindre l'objectif d'accroissement du pourcentage de locaux communs tel que défini par le Secrétaire général et rappellera aux bureaux de pays que les regroupements sont importants.
7. La direction a déjà commencé à mettre en œuvre les recommandations acceptées. Pour encourager leur application complète avant les échéances fixées, elle suivra de près les progrès accomplis et vérifiera régulièrement l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations acceptées qui n'ont pas encore été appliquées.
8. La direction remercie l'Auditeur externe de sa collaboration constructive et de lui avoir communiqué promptement la version préliminaire du rapport. Elle a ainsi pu l'examiner de façon approfondie.
9. On trouvera dans le tableau récapitulatif suivant les mesures que la direction prévoit de prendre ainsi qu'un échéancier pour leur mise en œuvre.

### **Projet de décision\***

Le Conseil prend note du document intitulé "Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier" (WFP/EB.A/2020/6-F/1/Add.1).

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LE PARC IMMOBILIER</b>			
<b>Recommandations issues de l'audit externe</b>	<b>Organe responsable</b>	<b>Réponse de la direction du PAM</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 1</b></p> <p>L'Auditeur externe recommande de renforcer les outils de gestion de la base des données immobilières par la mise à jour du Manuel d'utilisation du logiciel de gestion immobilière Archibus, l'élaboration d'un glossaire détaillé et la création d'un espace de travail partagé.</p>	Division des services de gestion	<p><b>La recommandation est acceptée.</b></p> <p>Plusieurs outils et directives (notamment un guide Archibus de la gestion immobilière et des réponses aux questions fréquemment posées) ont déjà été publiés et peuvent être consultés dans GoDocs.</p> <p>La Sous-Division de la gestion des installations de la Division des services de gestion rédige actuellement une nouvelle mouture du guide relatif à la gestion immobilière et des questions fréquemment posées afin de renforcer les outils de gestion de la base de données immobilières.</p>	Fin 2020
<p><b>Recommandation 2</b></p> <p>L'Auditeur externe recommande de procéder à une révision d'ensemble de l'exactitude des données enregistrées dans la base de données immobilières et de renforcer le contrôle interne à cet égard.</p>	Bureaux de pays, bureaux régionaux, bureaux de terrain, Division des services de gestion	<p><b>La recommandation est acceptée.</b></p> <p>Pour que les éléments d'information figurant dans Archibus soient plus précis, on a mis en place un système de suivi des mises à jour communiquées par les bureaux de pays: suivi trimestriel depuis le Siège des données recueillies sur le terrain; contrôle obligatoire en fin d'année de la conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS); disponibilité d'outils d'apprentissage sur la plateforme WeLearn; et appui individualisé fourni sur la base de demandes ponctuelles des bureaux de pays. En dernier ressort, c'est aux bureaux de pays, propriétaires des données, qu'il revient d'actualiser celles-ci conformément aux lettres d'affirmation signées par les directeurs de pays. De plus, Archibus apparaît dans la liste de vérification utilisée aux fins du contrôle administratif régional. Cet outil permet aux chargés de l'administration à l'échelle régionale d'examiner et d'évaluer les activités des bureaux de pays à l'occasion de missions d'appui. Il est aussi utilisé au moment de la réalisation des missions de contrôle</p>	Troisième trimestre de 2020

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LE PARC IMMOBILIER</b>			
<b>Recommandations issues de l'audit externe</b>	<b>Organe responsable</b>	<b>Réponse de la direction du PAM</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
		<p>fondées sur les risques et de la formulation des recommandations correspondantes.</p> <p>La Sous-Division de la gestion des installations s'emploie à améliorer la communication avec la direction au niveau des bureaux de terrain pour que les informations contenues dans Archibus soient plus précises et que de nouvelles mesures de contrôle interne soient instaurées dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays.</p> <p>La Sous-Division de la gestion des installations apportera son appui aux bureaux régionaux aux fins du renforcement des contrôles internes, sachant que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ les bureaux régionaux devront vérifier de plus près l'enregistrement et l'actualisation des données par les bureaux de pays;</li> <li>➤ les bureaux de pays devront veiller à produire des données précises;</li> <li>➤ les bureaux de pays devront faire preuve de rigueur lors du transfert des dossiers aux nouveaux coordonnateurs d'Archibus.</li> </ul> <p>La Sous-Division de la gestion des installations ajoutera un outil de certification au système actuel, de telle sorte que la direction puisse confirmer que les données ont été vérifiées.</p>	

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LE PARC IMMOBILIER</b>			
<b>Recommandations issues de l'audit externe</b>	<b>Organe responsable</b>	<b>Réponse de la direction du PAM</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 3</b></p> <p>L'Auditeur externe recommande d'élaborer une stratégie d'adaptation des capacités des locaux du Siège en fonction de plusieurs scénarios chiffrés de croissance des effectifs.</p>	Division des services de gestion	<p><b>La recommandation est acceptée.</b></p> <p>Des stratégies à court, moyen et long terme ont été élaborées pour gérer l'augmentation des effectifs du Siège. Elles prévoient entre autres l'instauration de l'utilisation d'espaces de travail flexibles, ce qui a donné lieu à l'établissement en 2018 d'un document de réflexion stratégique et à un projet pilote dont l'exécution a été achevée en 2019. Parallèlement, le parc immobilier du Siège s'est agrandi grâce à la location de l'immeuble Le Torri, situé à proximité du bâtiment principal.</p> <p>Une stratégie d'ensemble sera élaborée pour adapter la capacité des locaux du Siège en fonction des divers cas de figure envisagés pour la croissance des effectifs. Cette stratégie prendra en compte l'expérience acquise en lien avec la maladie à coronavirus de 2019 (COVID-19) et les nouvelles possibilités de télétravail. Elle sera mise au point en coordination avec la Division des ressources humaines à mesure que le PAM progressera dans la planification des effectifs.</p>	Premier trimestre de 2021
<p><b>Recommandation 4</b></p> <p>L'Auditeur externe recommande que, sous la supervision de la Division des services de gestion, les bureaux de pays réalisent des analyses à long terme des avantages et inconvénients respectifs des différentes formules de location, achat ou construction de leurs locaux.</p>	Bureaux de pays, bureaux régionaux, bureaux de terrain, Division des services de gestion	<p><b>La recommandation est acceptée.</b></p> <p>La Division des services de gestion fournit des orientations aux bureaux de pays quant aux procédures opératoires et aux décisions concernant l'établissement de bureaux du PAM et de locaux communs. Il convient de noter que le parc immobilier du PAM comprend des entrepôts qui sont soumis aux règles et réglementations énoncées dans le Manuel sur les transports. En outre, la directive RM2015/004 contraint déjà les directeurs et les responsables de bureaux du PAM à consulter l'ingénieur en chef pour vérifier que les bureaux qu'ils s'approprient à acheter, à</p>	Premier trimestre de 2021

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LE PARC IMMOBILIER</b>			
<b>Recommandations issues de l'audit externe</b>	<b>Organe responsable</b>	<b>Réponse de la direction du PAM</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
		<p>louer ou à occuper selon d'autres arrangements sont adaptés.</p> <p>Le chapitre du Manuel des services administratifs consacré à la gestion des installations sera publié prochainement et contiendra des orientations plus précises à l'intention des bureaux de pays, afin que ceux-ci puissent prendre des décisions en connaissance de cause quant à la procédure à suivre et aux incidences à long terme s'agissant de l'établissement, de la gestion et de la fermeture de bureaux, de résidences et de locaux communs.</p> <p>La Division des services de gestion poursuivra sa campagne de sensibilisation auprès des bureaux de pays pour ce qui est des installations et des services y afférents. Des procédures seront mises au point qui garantiront que les bureaux du PAM sollicitent l'avis technique de l'ingénieur en chef avant d'acquiescer des locaux.</p>	
<p><b>Recommandation 5</b></p> <p>L'Auditeur externe recommande que les décisions stratégiques en matière d'immobilier (contrat de bail, relocalisation, rénovation, acquisition, construction) susceptibles d'avoir un impact durable, même en deçà du seuil de délégation de pouvoirs, soient systématiquement communiquées au bureau régional et soumises à la validation formelle du Siège.</p>	<p>Bureaux de pays, bureaux régionaux, bureaux de terrain, Division des services de gestion</p>	<p><b>La recommandation est acceptée.</b></p> <p>Plusieurs politiques, circulaires, directives et manuels du PAM fournissent des orientations relatives aux procédures ainsi que des directives techniques pour ce qui est du parc immobilier du PAM. En particulier, le paragraphe 23 de la directive RM2015/004 contraint les directeurs et les responsables de bureaux du PAM à consulter l'ingénieur en chef pour déterminer le degré d'adéquation et l'état de tous terrains, installations ou bâtiments appelés à être occupés en guise de lieu de travail ou d'hébergement avant acquisition, location ou conclusion d'un autre arrangement à cet effet. En outre, le parc immobilier du PAM inclut des entrepôts soumis aux règles et réglementations du Manuel sur les transports.</p>	<p>Premier trimestre de 2021</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LE PARC IMMOBILIER</b>			
<b>Recommandations issues de l'audit externe</b>	<b>Organe responsable</b>	<b>Réponse de la direction du PAM</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
		<p>Pour plus de clarté, la Division des services de gestion établit actuellement de nouvelles orientations qui renforceront celles qui figurent dans la directive RM2015/004.</p> <p>Le chapitre sur la gestion des installations du Manuel des services administratifs sera bientôt publié et contiendra davantage de directives à l'intention des bureaux de pays pour ce qui est de la réalisation d'analyses à long terme et de la prise de décisions éclairées aux fins de l'établissement, de la gestion et de la fermeture de bureaux, résidences ou locaux communs.</p> <p>Des études de viabilité seront adressées aux bureaux régionaux et validées par la Division des services de gestion. On définira des procédures contraignantes pour que les bureaux du PAM sollicitent des directives techniques auprès de l'ingénieur en chef avant d'acquiescer des locaux.</p>	
<p><b>Recommandation 6</b></p> <p>L'Auditeur externe recommande de réaliser annuellement un bilan de l'évolution globale des coûts de gestion de l'immobilier afin d'en renforcer le pilotage.</p>	<p>Division des services de gestion, Division des finances – Sous-Division de la comptabilité générale, Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement – Sous-Division des achats de biens et de services</p>	<p><b>La recommandation est partiellement acceptée.</b></p> <p>Les coûts afférents à la gestion du parc immobilier (loyers, dépenses de fonctionnement, achats, aménagements des locaux loués, actifs présents dans les installations, coûts associés à la sécurité, assurances, services de courtage, etc.) sont enregistrés dans le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS), mais il n'est pas aisé de les dissocier d'autres coûts non liés à la gestion des installations. La base de données actuelle (Archibus) a été alimentée à l'aide de données conformes aux exigences définies dans les normes IPSAS en matière d'information financière concernant la communication principalement de la valeur des baux correspondant à des contributions en nature et des engagements au</p>	<p>Deuxième trimestre de 2021</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LE PARC IMMOBILIER</b>			
<b>Recommandations issues de l'audit externe</b>	<b>Organe responsable</b>	<b>Réponse de la direction du PAM</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
		<p>titre des contrats de location; ainsi, seules les dépenses de location sont incluses, et non les dépenses d'exploitation des bâtiments.</p> <p>À l'heure actuelle, conformément aux exigences définies dans les normes IPSAS en matière d'information financière, il est rendu compte annuellement des engagements afférents aux locations dans les états financiers du PAM.</p> <p>La Division des services de gestion s'attachera à déterminer s'il serait possible de collecter des données relatives aux dépenses d'exploitation des installations et de les inclure dans les frais de location, de manière à disposer d'une vue d'ensemble annuelle des dépenses afférentes à la gestion des installations.</p>	
<p><b>Recommandation 7</b></p> <p>L'Auditeur externe recommande d'adopter dans les plus brefs délais la version révisée et complétée du Manuel des services administratifs, dont un module est consacré à la gestion des installations.</p>	Division des services de gestion	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La version définitive du Manuel des services administratifs est en cours d'examen et sera publiée une fois que l'ensemble des approbations internes auront été reçues.</p>	Quatrième trimestre de 2020

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LE PARC IMMOBILIER</b>			
<b>Recommandations issues de l'audit externe</b>	<b>Organe responsable</b>	<b>Réponse de la direction du PAM</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 8</b></p> <p>L'Auditeur externe recommande</p> <p>a) d'inclure dès le début de chaque projet immobilier une composante environnementale;</p> <p>b) d'accélérer le déploiement des systèmes de gestion environnementale dans les bureaux de pays; et c) de mettre en œuvre l'analyse et le classement des risques environnementaux, préconisés par la politique environnementale, notamment à l'occasion des travaux de rénovation et de construction.</p>	<p>Bureaux de pays, bureaux régionaux, bureaux de terrain, Division des services de gestion</p>	<p><b>La recommandation est acceptée.</b></p> <p>a) Les modalités de sélection et le système de gestion environnementale sont mentionnés dans la version préliminaire du chapitre du Manuel des services administratifs consacré à la gestion des installations. En outre, le manuel du PAM relatif aux travaux de construction inclut des dispositions relatives à la sélection qui sont actuellement révisées en vue d'être harmonisées avec la politique environnementale.</p> <p>b) Au début de 2020, des ressources financières ont été reçues à l'appui de l'accélération de la mise en service du système de gestion environnementale, grâce à la nomination de six conseillers régionaux spécialistes de ce système.</p> <p>c) Les mesures prévues incluent un processus complet d'analyse et de classement des risques environnementaux (procédure de sélection), notamment grâce à la publication du chapitre du Manuel des services administratifs consacré à la gestion des installations et à la mise à jour des dispositions en matière de sélection qui figurent dans le manuel relatif aux travaux de construction du PAM.</p>	<p>a) Fin de 2020</p> <p>b) En cours</p> <p>c) Premier trimestre de 2021</p>
<p><b>Recommandation 9</b></p> <p>L'Auditeur externe recommande de mettre à jour sans tarder les évaluations des contributions en nature pour rendre compte de leur valeur de marché (norme IPSAS 23 sur les contributions en nature).</p>	<p>Division des services de gestion</p>	<p><b>La recommandation est acceptée.</b></p> <p>La procédure d'évaluation des contributions en nature est en cours.</p>	<p>Fin de 2020</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LE PARC IMMOBILIER</b>			
<b>Recommandations issues de l'audit externe</b>	<b>Organe responsable</b>	<b>Réponse de la direction du PAM</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 10</b></p> <p>L'Auditeur externe recommande, compte tenu de la saturation des espaces disponibles au Siège, d'instituer une veille sur les espaces disponibles à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.</p>	Division des services de gestion	<p><b>La recommandation est acceptée.</b></p> <p>En 2018, compte tenu de la croissance de ses effectifs, le PAM a signé avec la FAO un mémorandum d'accord portant sur l'utilisation de 209 mètres carrés de surfaces de bureaux. Ce mémorandum d'accord est prorogé annuellement. La direction continuera d'agir en liaison avec la FAO dans le but d'examiner toutes les possibilités de partage de locaux.</p>	En cours
<p><b>Recommandation 11</b></p> <p>L'Auditeur externe recommande de respecter les normes en matière de sécurité incendie en s'attachant à réduire encore le nombre de postes de travail dans le bâtiment principal.</p>	Division des services de gestion	<p><b>La recommandation est acceptée.</b></p> <p>La direction s'est attachée à réduire progressivement le nombre de postes de travail dans le bâtiment principal en faisant l'acquisition de locaux à usage de bureaux supplémentaires dans le Parco de' Medici; elle a également examiné la proposition de stratégie en matière d'espace de travail flexible devant être approuvée et appliquée au niveau du Siège. En raison de la COVID-19, le nombre de personnes présentes dans le bâtiment a été considérablement réduit.</p> <p>La situation liée à la COVID-19 oblige à aborder sous un nouvel angle la gestion de l'espace dans le bâtiment du Siège; le télétravail est désormais perçu différemment et davantage utilisé, et le recours aux espaces de travail flexibles mieux structuré. Cette approche sera progressivement mise en œuvre.</p> <p>De nouveaux étages viennent d'être loués dans l'immeuble Nokia, proche du Siège, qui seront utilisés pour remédier en partie à la saturation des locaux de celui-ci. La mise en service de l'immeuble Samsung, adjacent, constituera la dernière phase de réduction de l'effectif présent dans le bâtiment principal.</p> <p>L'aménagement de l'espace de travail a subi les répercussions de la pandémie de COVID-19, qui a</p>	Deuxième trimestre de 2021

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LE PARC IMMOBILIER</b>			
<b>Recommandations issues de l'audit externe</b>	<b>Organe responsable</b>	<b>Réponse de la direction du PAM</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
		contraint un grand nombre d'employés à pratiquer le télétravail. Cette expérience sera prise en compte pour la planification des futures modalités de travail au PAM.	
<p><b>Recommandation 12</b></p> <p>L'Auditeur externe recommande de réaliser une nouvelle enquête de satisfaction auprès des utilisateurs de l'espace de travail flexible 3G en 2020 et de procéder à une évaluation de leur productivité.</p>	Siège (Division des services de gestion, Division des ressources humaines, Division des technologies de l'information, Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing)	<p><b>La recommandation est acceptée.</b></p> <p>En février 2020, la Sous-Division de la gestion des installations a préparé un projet d'enquête de satisfaction pour examen par la Division des ressources humaines. Toutefois, en raison de la situation d'urgence due à la COVID-19, l'enquête doit être révisée pour prendre en compte les dernières modifications en date des modalités relatives au télétravail.</p> <p>La Sous-Division de la gestion des installations préparera une enquête de satisfaction révisée à l'intention des utilisateurs de l'espace de travail flexible 3G (troisième étage, tour verte), au Siège.</p>	Troisième trimestre de 2020
<p><b>Recommandation 13</b></p> <p>L'Auditeur externe recommande d'établir une cible en matière de télétravail compte tenu des contraintes d'organisation de chaque service afin de participer à la réduction de la suroccupation du bâtiment principal du Siège.</p>	Siège (Division des services de gestion, Division des ressources humaines, Division des technologies de l'information, Division chargée du bien-être du personnel)	<p><b>La recommandation est acceptée.</b></p> <p>Les modalités de télétravail ne sont qu'un élément d'une stratégie plus vaste d'aménagement plus souple des espaces de travail actuellement mise en œuvre par le PAM. La politique de l'espace de travail flexible consiste à gérer les espaces en question de façon efficiente, en mettant l'accent sur la collaboration et la rationalisation. Elle vise à encourager la flexibilité au sein du PAM et à faire en sorte que les employés trouvent un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Il s'agit de planifier le partage des postes de travail (flexibilité), d'exécuter une politique complémentaire de télétravail (modalités de travail aménagées) et d'obtenir que chacun puisse avoir accès à des espaces, à des infrastructures et à des outils informatiques propices à la productivité.</p>	Deuxième trimestre de 2021

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LE PARC IMMOBILIER</b>			
<b>Recommandations issues de l'audit externe</b>	<b>Organe responsable</b>	<b>Réponse de la direction du PAM</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
		<p>Mais à lui seul, le télétravail ne réglera pas nécessairement le problème de saturation des locaux auquel se heurte le PAM.</p> <p>Comme indiqué dans la réponse à la recommandation 3, une stratégie d'ensemble sera mise au point pour adapter la capacité des locaux du Siège en fonction des diverses hypothèses envisagées pour ce qui est de l'accroissement des effectifs. Elle prendra en compte les nouveaux locaux dont dispose le Siège ainsi que l'expérience acquise depuis le déclenchement de la pandémie de COVID-19, qui plaide pour le développement du télétravail et a entraîné une réduction du nombre d'employés dans le bâtiment. Les possibilités offertes de télétravail et autres formes de travail à distance seront incluses dans la stratégie.</p> <p>En raison des mesures prises face à la COVID-19, le bâtiment n'est plus saturé et cette expérience sera prise en compte pour la définition des futures modalités de travail.</p>	
<p><b>Recommandation 14</b></p> <p>L'Auditeur externe recommande de tenir le Conseil d'administration informé de l'état d'avancement du projet d'accord entre le Gouvernement italien, le Fonds international de développement agricole et le PAM dans l'optique de lancer des études sur la faisabilité d'une nouvelle localisation du Siège.</p>	Division des services de gestion	<p><b>La recommandation est acceptée.</b></p> <p>Le PAM a engagé un dialogue assidu avec le Gouvernement italien en vue du lancement d'une étude de faisabilité portant sur le projet Forlanini. Une version préliminaire de memorandum d'accord a été mise au point, dont le Gouvernement italien termine actuellement l'examen.</p> <p>Des mises à jour seront communiquées au Conseil d'administration chaque fois que de nouvelles informations seront disponibles.</p>	

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LE PARC IMMOBILIER</b>			
<b>Recommandations issues de l'audit externe</b>	<b>Organe responsable</b>	<b>Réponse de la direction du PAM</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 15</b></p> <p>L'Auditeur externe recommande au Siège de rappeler aux bureaux de pays qu'ils doivent donner la priorité aux regroupements avec d'autres organismes et de poser le principe que les exceptions doivent être dûment justifiées par le bureau concerné et approuvées par le Siège, suivant les trois critères arrêtés (sécurité, contexte opérationnel, viabilité financière).</p>	Division des services de gestion	<p><b>La recommandation est acceptée.</b></p> <p>Le PAM œuvre activement en faveur de la réalisation de l'objectif fixé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à savoir accroître le nombre de locaux communs. Le PAM est en train d'actualiser ses orientations en la matière, et le partage de locaux devrait être la <b>norme</b> au moment de prendre des décisions dans ce domaine. Toute exception doit être dûment justifiée par le bureau concerné et approuvée par le Siège, suivant les trois critères arrêtés: sécurité, contexte opérationnel et viabilité financière. Un argumentaire détaillé est exigé dans chaque cas. Le chapitre du Manuel des services administratifs consacré à la gestion des installations dispose que le partage des locaux doit être privilégié. Ce chapitre est en cours d'examen et sera publié prochainement. Un message sera adressé à tous les bureaux pour leur indiquer que priorité doit être donnée à ce type d'arrangement.</p>	Quatrième trimestre de 2020

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM